

Attribution de temps

solution qui satisfera nos anciens combattants. Je suis allé sur la côte et j'ai rencontré là-bas des anciens combattants...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dites-nous ce qu'ils vous ont dit.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement est retirée d'office. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La motion est retirée.)

(La séance est suspendue à 6 h 28.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^e LECTURE DU BILL C-11

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cafik:

Que, pour le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, cinq heures d'étude supplémentaires soient allouées à l'étape de la deuxième lecture; et

Que, à la fin de la cinquième heure, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour disposer de la deuxième lecture du bill soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je peux difficilement croire, après le genre de débat qui a eu lieu cet après-midi, que nous ayons déjà passé neuf jours à l'étude de ce bill, à peu près 26 heures. Compte tenu du jour où il n'y a pas eu de séance de la Chambre à cause du congrès national des conservateurs, nous avons consacré environ onze jours de séance régulière à l'étude du présent bill. Le débat actuel fait suite à celui sur l'Adresse en réponse au discours du trône et à celui sur le budget qui s'est déroulé le printemps dernier sur cette même mesure législative. Maintenant, il nous faut recourir à une motion d'attribution de temps simplement pour aboutir à la deuxième lecture du bill. Une fois la motion de deuxième lecture adoptée, le bill n'est pas automatiquement terminé; il faut procéder à l'étude article par article en comité plénier, ce qui peut prendre encore plusieurs semaines.

Il m'est difficile de comprendre pourquoi l'opposition veut réellement débattre le bill au stade de la deuxième lecture pendant plusieurs jours de plus alors que nous y avons déjà consacré neuf jours, surtout que le bill contient tant de bonnes choses que les Canadiens attendent de voir entrer en vigueur sous forme de loi. Et pourtant, il faut recourir à une motion d'attribution de temps et consacrer deux ou trois heures supplémentaires aujourd'hui pour décider si oui ou non nous allons limiter le débat sur le bill à l'étude.

Un député a déclaré cet après-midi que si ce projet de loi avait été présenté à la Chambre des communes du modèle des parlements à Westminster, le débat aurait duré deux jours tout

au plus, le bill aurait été renvoyé au comité plénier et adopté après peut-être certaines séances prolongées. Quoi qu'il en soit, nous avons consacré neuf jours de séance au bill avec des heures prolongées. En outre, dans sa déclaration sur notre situation économique au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le ministre des Finances (M. Chrétien) a longuement parlé des dispositions de ce projet de loi.

Je ne comprends pas pourquoi l'opposition veut différer la mise en application de ce projet de loi. Par exemple, une disposition prévoit un dégrèvement d'impôt de \$100 les deux premiers mois de l'an prochain, à un moment où les ressources financières des consommateurs sont souvent réduites. Ce dégrèvement d'impôt fournira un stimulant à l'économie canadienne d'un montant de 700 millions, tandis que 7,5 millions de contribuables canadiens en profiteront. Étant donné cette disposition, je ne comprends pas pourquoi l'opposition n'approuve pas simplement le bill en deuxième lecture, afin que nous puissions en entreprendre une étude détaillée. Il y aurait peut-être certaines modifications secondaires à y apporter, mais nous pourrions les faire durant l'étude détaillée du projet de loi.

De même, monsieur l'Orateur, les 150 millions de dollars dont a parlé le ministre dans sa déclaration sur l'économie permettront de créer plus d'emplois directs cet hiver. Ils s'ajoutent aux 450 millions prévus l'an dernier aux termes du programme de main-d'œuvre du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) et les crédits totaux alloués cette année et l'année prochaine à la création directe d'emplois s'élèveront à plus de 1 milliard de dollars.

Voilà le genre de programme positif et concret que demandent les Canadiens. C'est pourquoi les conservateurs sont dans l'opposition depuis tant d'années. Tout ce qu'ils veulent, c'est parler, toujours parler, mais ne rien faire. Ce dont ont besoin les Canadiens, monsieur l'Orateur, c'est de l'action, et le gouvernement veut agir afin de pouvoir adopter ce bill et mettre en application les dégrèvements qu'attendent les Canadiens ainsi que le crédit d'impôt à l'investissement qui permettra de créer des emplois.

J'aimerais signaler à la Chambre que cette dernière disposition est notamment très importante parce qu'elle accorde un crédit d'impôt supplémentaire de 2.5 p. 100, soit au total 7.5 p. 100, à l'intention des régions à croissance économique lente. C'est un changement important et qui prouve l'intérêt que manifeste le gouvernement pour les régions du Canada à faible croissance économique. Voilà le genre de mesures positives que veut prendre le gouvernement, mesures qui ont déjà permis de créer 254,000 emplois pendant l'année allant d'octobre 1976 à octobre 1977.

En remontant jusqu'en 1970, on constate que le Canada a eu pendant ces six années un bilan impressionnant en matière de création d'emplois par rapport aux autres pays de l'OCDE. Selon le rapport de l'OCDE publié l'été dernier, le nombre d'emplois créés a augmenté en moyenne de 3.2 p. 100 au Canada au cours de ces six ans, c'est-à-dire entre 1970 et 1976. Par contre, cette augmentation n'a été que de 1.8 p. 100 aux États-Unis, de 0.5 p. 100 au Japon, de 0.4 p. 100 en France et en Italie et de 0.1 p. 100 au Royaume-Uni. L'Alle-